

Le Centre Communal d'Action Sociale vous informe...

Édito

L'actualité des derniers mois a démontré l'importance du travail des élus locaux dans le soutien des populations douloureusement touchées. Chaque besoin exprimé demande à être écouté, traité, et parfois orienté vers d'autres compétences institutionnelles. La dimension sociale est une mission essentielle pour notre ville. Elle se traduit par l'accueil, une écoute de proximité, des animations liantes ainsi que des aides préventives et solidaires.

Le CCAS est le **partenaire communal** qui vient en aide aux familles les plus **démunies** ainsi qu'aux **classes moyennes**, de plus en plus impactées par l'évolution du coût de la vie. Les aides apportées sont dites **facultatives** car elles relèvent de la **volonté politique de la municipalité** à soutenir les Magnanillois touchés par les accidents de la vie.

Michèle Berrezai

Adjointe à la Politique sociale, solidarité, santé, handicap, droit des femmes



Le soutien du CCAS recouvre différents champs de la vie quotidienne tels que l'allocation précarité énergie mais également des aides dites complémentaires aux aides obligatoires de l'État, des Conseils départemental et régional dans le cadre de leurs actions.

Les conditions pour prétendre aux différentes allocations doivent répondre à certains critères qui sont délibérés puis votés par le Conseil d'Administration, chaque année.

Afin d'assurer une bonne instruction, tous les dossiers sont téléchargeables sur le site internet de la ville ou à retirer au CCAS. Une fois complétés, ils doivent être remis avec les pièces justificatives en mains propres aux agents de l'accueil de la mairie, et ce avant les dates butoirs.

Les dossiers dûment complétés doivent être déposés entre le 1^{er} septembre et le 30 octobre.

Important : les dépôts dans la boîte aux lettres de la mairie ne sont pas pris en compte.

Allocation précarité énergie

Réalité de terrain, l'aide dite de précarité énergétique représente une part financière importante du **budget CCAS**. Elle est attribuée aux Magnanillois qui répondent aux critères suivants:

- Foyer composé de 3 enfants et plus,
- Adultes handicapés
- Séniors de 62 ans et plus
- Montant d'impôt sur le revenu net avant correction égal à zéro ou montant d'imposition sur le revenu net avant correction égal au montant de l'impôt proportionnel
- Carte de mobilité inclusion indiquant le taux d'invalidité pour les personnes en situation de handicap.

Bourse d'études

Les familles ayant leurs enfants scolarisés au collège, au lycée ou en cursus d'études supérieures peuvent obtenir une bourse d'études contributive aux frais de l'enseignement et de l'instruction.



Restauration scolaire

Une aide est attribuée aux familles magnanvilloises dont les enfants déjeunent en restauration scolaire. Elle consiste en une déduction progressive d'un à plusieurs repas de la facture mensuelle, sous condition de ressources.

→ **À savoir** : La demande doit être renouvelée chaque trimestre par la famille, qui doit être à jour du paiement des factures précédentes.



Chèque cadeau fêtes de fin d'année

Ce chèque cadeau est attribué pour chaque enfant, jusqu'à ses 13 ans révolus dans l'année civile.

Il est utilisable dans plusieurs enseignes.

Cette aide est attribuée aux foyers dont les ressources mensuelles sont comprises entre 0 et 2 110 €.

Aides spécifiques en faveur des séniors et des personnes en situation de handicap

Aide au transport et à la mobilité

Sortir de chez soi, faire ses courses, conserver le contact avec l'extérieur, entretenir le lien social... Autant de facteurs qui contribuent à l'autonomie et au bien vivre.

C'est pourquoi le CCAS propose aux personnes **autonomes ou en situation d'incapacité temporaire à utiliser un véhicule**, âgées de 70 ans et plus, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap un transport pour les conduire au centre commercial « Portes de Normandie » chaque jeudi matin, de 8h40 à 10h30.

Durant les vacances scolaires, le transport reste fonctionnel et adapté selon les besoins exprimés, les moyens humains et techniques communaux mobilisables.

Comment fonctionne le service ?

Ce service s'adresse aux personnes intéressées par des besoins de **courses d'appoint** ou pour une **promenade** dans la galerie marchande du centre commercial « Portes de Normandie ».

La prise en charge des usagers s'effectue aux points d'arrêts suivants :

Anjou-BelAir-Graviers-Brosses-Cytises-Lorraine-Mairie-Europe-Marronniers-Penthièvre-Tilleuls.

Au retour, l'**usager du service est redéposé** à la porte du domicile.

Le tarif est de 30 € - montant de l'adhésion annuelle - sans condition de ressources.

L'inscription est obligatoire auprès du CCAS. Un justificatif de domicile, datant de moins de 3 mois et la copie de la carte d'identité sont nécessaires pour la constitution du dossier.



Portage de repas

Le portage de repas à domicile est un service de proximité activable à différentes étapes de la vie : âge, situation de handicap, convalescence...

Le CCAS fait le lien avec le prestataire retenu qui assure la confection et la livraison du repas, du lundi au vendredi. Le tarif est de 7,95 € le déjeuner (livraison du dîner également possible avec supplément).

→ **Plus d'infos après du CCAS : 01 30 92 87 27**

Téléassistance

Ce service fonctionne grâce à un standard ouvert 24h/24 et 7j/7. Celui-ci alerte lors de toute circonstance préoccupante au domicile et ainsi favorise une sécurité quant au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Il nécessite toutefois l'inscription d'un aidant qu'il soit familial ou proche. Il sera alerté lors de toute situation et ainsi pourra se déplacer au domicile de l'intéressé.



Chaque bénéficiaire est équipé d'un boîtier qui émet, en cas de besoin, un signal d'urgence vers la centrale d'écoute qui alerte ainsi l'aidant concerné.

L'abonnement est pris en charge par le CCAS, grâce à une convention tripartite CCAS/Conseil départemental/Prestataire (actuellement société VITARIS).

→ **Complément d'informations appeler le CCAS au : 01 30 92 87 27**

Plus d'informations :

Centre Communal d'Action Sociale • Hôtel de Ville • 2, rue de la Ferme - 78200 Magnanville
Tél. 01 30 92 87 18 • ccas@mairie-magnanville.fr